



Litige suite a l achat d un scooter piaggio x9 evolution

Par **serge93**, le **22/07/2011 à 19:31**

Bonjour,rnrnJ ai achete un scooter piaggio x9 evolution a un particulier le 06/07/2011 le 21/07/2011 donc hier celui ci s arrete net et ne veut plus redemarrer je l emmene donc chez le concessionnaire piaggio. rnAujourd hui je reçois un appel du concessionnaire qui m annonce que le moteur est mort et qu il faut compter entre 800 ET 1000€ pour remplacer le moteur. J ai donc recontacter mon vendeur pour lui expliquer les faits et lui demander de bien vouloir prendre en charge une partie des reparations mais j ai eu pour toute reponse un refus categorique en me precisant que le scooter fonctionnait lorsqu il me l avait vendu et qu aujourd hui il n en est plus le proprietaire donc il n a pas a me dedommager de quelle somme que ce soit.Dois je prendre les reparations seul ou doit il me dedommager. rnrnD avance merci pour vos reponses.

Par **pat76**, le **22/07/2011 à 19:40**

BonjourrrnrnLe vendeur a raison. Par contre si le garagiste vous change le moteur, vous demandez impérativement à récupérer l'ancien. Le garagiste ne pourra pas vous refuser. Après vous pourrez faire vérifier si ce moteur est vraiment hors d'usage...

Par **serge93**, le **22/07/2011 à 20:44**

Merci pour votre réponse je ne manquerais pas de réclamer le moteur mort au

garagiste.rnrnCordialement.rnSerge93

Par **mimi493**, le **22/07/2011 à 22:43**

Si vous faites réparer avant l'expertise, vous n'obtiendrez RIEN

Par **serge93**, le **23/07/2011 à 11:50**

Bonjour mimi493,rnrnMerci pour votre réponse car la j allais encore faire une boulette en le faisant réparer avant expertiser.rnrnCordialement.rnSerge93

Par **pat76**, le **23/07/2011 à 12:56**

BonjourrnrnLa récupération c'est pour la cas où le garagiste ferait un peu de bluff. Cela c'est déjà vu. Le moteur est mort il faut en mettre un neuf. Alors que le changement d'une simple pièce peut suffire à le refaire fonctionner.rnrnLe garagiste devra vous soumettre un devis et ne pourra pas faire plus de réparations que celles pour lesquelles vous aurez signé un document sur lequel ces réparations à faire seront précisées.rnrnLe garagiste devra vous remettre un exemplaire du devis et du bon de commande des réparations.

Par **serge93**, le **23/07/2011 à 14:37**

Bonjour pat76,rnrnMerci encore pour ta 2eme réponse il est vrai que maintenant je me pose beaucoup de questions concernant cette panne et j ai eu un gros doute lorsque le garagiste m a annoncer que mon moteur était mort mais comment être sur que l un ou l autre sont sincères d un cote j ai un vendeur qui n y connaît absolument rien en mécanique(d après ses dires)et de l autre j ai un garagiste qui est très apprécier de toute sa clientèle et je dois avouer qu avant que cette mésaventure m arrive j en n entendait dire que du bien sur ce garagiste que ce soit sur le plan travail bien fait ou sur ses tarifs qui ne sont pas exorbitant .rnPeut être aussi que dans cette histoire je me fait des films et si ça se trouve ni rnl un ni l autre ne veulent m arnaquer le scoot a 43000km et la prochaine révision devait être faite a 44000km. Alors dans le doute je crois que je vais m abstenir et laisser tomber l affaire rnJ avoue que je suis dégoutté d avoir perdu (1000€) car c est le prix que je l ai rnpayé mais je pense que c est la meilleur solution pour moi et que je n ai plus qu a me trouver un autre moteur pas trop cher que le garagiste me remontera pour 200€ maximum avec tous les contrôles effectués et une garantie après de six moisrnrnCordialement.rnSerge93

Par **mimi493**, le **23/07/2011 à 15:14**

Evidemment, on demande un autre avis (sans dire au second garagiste, le diag du premier évidemment)